Particuliers

Peut-on enterrer un cercueil ou une urne dans une propriété privée ?

Oui, à titre exceptionnel, et sous certaines conditions, un cercueil ou une urne funéraire peut être enterrée dans le jardin d'une propriété privée.

Une inhumation dans le terrain d'une propriété privée est possible **à titre exceptionnel**.

Vous devez **demander l'autorisation du préfet du département** où est située la propriété.

Les démarches varient selon que l'inhumation concerne un cercueil ou une urne :

Cercueil | Urne funéraire

À savoir

L'inhumation dans un terrain privé crée une servitude à l'égard des proches du défunt. Ils doivent pouvoir accéder librement à la sépulture pour se recueillir. En cas de vente du terrain, la servitude s'impose au nouveau propriétaire.

Pour en savoir plus

Base des unités urbaines (https://www.insee.fr/fr/information/2115018)

Source : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Textes de référence

Code général des collectivités territoriales : articles L2223-1 à L2223-12-1
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006192267/)

Enterrement dans une propriété particulière (article L2223-9)

Code général des collectivités territoriales : articles L2223-38 à L2223-43
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006192272/)

Autorisation de fermeture du cercueil au vu d'un certificat établi par un médecin (article L2223-42)

Code général des collectivités territoriales : articles R2213-31 à R2213-33
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070633/LEGISCTA000006197795/#LEGISCTA000006197795)

Autorisation du préfet du département (article R2213-32)

Code général des collectivités territoriales : articles R2512-30 à R2512-36
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006192705/)

Attributions du préfet exercées par le préfet de police à Paris (article R2512-34)

Réponse ministérielle du 1er octobre 2015 relative à la transmission des concessions funéraires
(http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-22191QE.htm)

Enterrement d'une urne cinéraire dans une propriété particulière

Réponse ministérielle relative aux cimetières privés
(https://www.senat.fr/questions/base/2018/qSEQ181107948.html)

Cimetières privés